



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 Décembre 2025

Délibération n° 2025-110

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, RICHEUX Sébastien, Adjoints,
LERAY Marc, BURLEN Isabelle, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, FOUCHER Maryline, BLONDEL Isabelle, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

LETOURNEAU Yvan donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GENARD Régine donne pouvoir à HERVÉ Catherine, LASSALLE Dominique donne pouvoir à LERAY Marc

Absents non représentés

DOLU Cécile, GUILLEMOT Bernard, VINET Jacky, LUCAS Nathalie, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Rapport Social Unique 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités locale ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 231-1 à L 232-1 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication du Rapport social unique sur les données 2024.

Le Rapport Social Unique (RSU) entré en application depuis le 1er janvier 2021, est une enquête en matière de ressources humaines définie par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) qui remplace le bilan social. Il doit être présenté au Comité social territorial puis communiqué à l'assemblée délibérante.

Le RSU s'articule autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Il permet d'obtenir une photographie à un instant précis de la collectivité, et constitue un outil de dialogue social et de gestion des Ressources Humaines dans la collectivité.

Les différentes données sociales permettent d'analyser :

- ✓ Les caractéristiques des emplois et la situation des agents (recrutements, avancements de grade, promotion interne, rémunération...).
- ✓ La situation comparée des femmes et des hommes.

- ✓ La mise en œuvre des mesures pour l'insertion professionnelle, les personnes en situation de handicap, la formation.

La synthèse du RSU 2024 jointe à la présente délibération a été réalisée avec l'outil élaboré par le Centre de Gestion de Loire Atlantique.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire Acte certifié exécutoire sa transmission au représentant de l'Etat

044-214401267-20251219-8-DE

Réception par le Sous-Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025